



BULLETIN MUNICIPAL n°11 - Janvier 2025



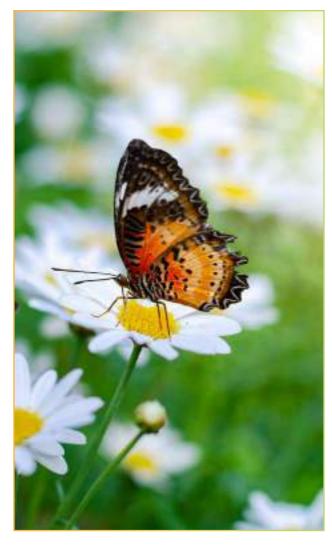












Sommaire

MOT DU MAIRE	v p. 4
LA VIE MUNICIPALE État civil Réforme des règles de publicité des actes Réunions de conseil Les chiffres Réalisations 2024 Projets 2025	p.5
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p . 18
LA VIE PRATIQUE	p. 22
BIEN VIVRE ENSEMBLE À MONTCOY	p . 28
LA VIE COMMUNALE Les Entreprises - Les Associations - Vie des Associations - Sites internet utiles	p. 30
LES MANIFESTATIONS	p . 32
AGENDA 2025	v p. 36

Edito



Voici le onzième bulletin municipal!

Comme chaque année, il présente les actions menées pendant l'année écoulée et a pour objectif de vous informer le mieux possible.

Nicole Pacot Demortière

Merci aux annonceurs

L'équipe municipale remercie les annonceurs et l'imprimeur qui, par leurs contributions, nous soutiennent et nous permettent de financer notre bulletin.



Mot du Maire

Chères Coymontaines, Chers Coymontains, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, Mesdames, Messieurs les membres du CCAS,

Mesdames, Les membres du Personnel Communal,

Mesdames, Messieurs Les Présidents des Associations Locales,

Mesdames, Messieurs,



Régis BURDIN 1^{er} adjoint



Jonathan MÉLÉ

3ème adjoint



Catherine GARNIER



René MONIN



Justine VALLOT

Je ne dresse pas le bilan de l'année 2024 puisque celui-ci l'est dans le paragraphe « réalisations 2024 » un peu plus loin dans ce bulletin.

A toutes et tous, je veux exprimer en mon nom et au nom du Conseil Municipal et du CCAS, tous nos vœux de bonheur, de réussite et de santé à vous-mêmes ainsi qu'à tous vos proches.

Ce que nous pouvons souhaiter pour 2025, c'est qu'ensemble nous puissions vivre en toute liberté, liberté d'expression, liberté de mouvement et liberté de religion. Que nous soyons tous égaux et non différents du fait de notre couleur de peau, nos croyances, ou de nos convictions politiques.

Malgré toutes les difficultés rencontrées au cours de l'année 2024, nous avons pu partager des moments de joie, ces instants-là, si précieux, mais j'ai une pensée pour tous ceux qui ont passé les fêtes de fin d'année isolés, loin de leur famille et de leurs amis.

Pour cette année 2025, battons-nous pour des lendemains plus joyeux. L'espoir en l'avenir, l'entraide et la bienveillance doivent être notre combat de tous les jours. Continuons à lutter pour les préserver.

Nous faisons front à la situation économique et sociale grâce à l'investissement de vous toutes et tous : personnels de santé, services publics, pompiers, commerçants, artisans et voisins bienveillants etc.... A vous tous, je souhaite une année plus apaisée et la plus douce possible.

Mes vœux et remerciements sont également destinés au personnel communal qui répond avec réactivité et professionnalisme aux demandes diverses de chacun.

Je présente également tous mes vœux aux bénévoles associatifs. Votre engagement au service de la population est capital et irremplaçable. Par votre investissement, vous êtes une présence indispensable au bon fonctionnement de notre village. Surtout, gardez votre motivation!

En ce qui concerne 2025, nous avons un gros dossier à gérer « celui de l'église » avec une rénovation, d'un coût exorbitant de 762 649,32 TTC. Il va falloir trouver des Mécènes, des subventions.... Avis aux personnes bienveillantes et généreuses...

Je vous renouvelle mes vœux de bonheur, de réussite et de santé. Prenez soin de vous et de vos proches.

Olivier MÉLÉ
MAIRE DE MONTCOY



Séverine PITOIS **2**^{ème} **adjointe**



Marlène BRISET



Charline MEUNIER



Johnny POISEAU



Pascale ROUSSEAU-VASSEUR

État civil

Maissances

Céleste, Antonella, Nadine POTIER le 6 Mai

Décès

Nadine, Arlette JOLY épouse BERNARD le 22 Novembre



Réforme des règles de publicité des actes pris pour l'ensemble des collectivités territoriales

Depuis le 01 juillet 2022

L'ordonnance n°2021-1311 du 07 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 01 juillet 2022, les grandes lignes de cette nouvelle réforme :

- Le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé.
- Une liste des délibérations du Conseil Municipal est publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal et affichée en Mairie.
- Le contenu des délibérations peut être consulté, sur demande faite en Mairie, à l'exception des demandes abusives qui peuvent être caractérisées par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.
- Un Procès-Verbal est rédigé et publié sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation par le Conseil Municipal.
- Comme pour la liste des délibérations, le Procès-Verbal est consultable en mairie, sur demande, dans les mêmes conditions.



Séance du 28 septembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif de la commune de Montcoy pour l'année 2022.
- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de la commune de Saint Martin en Bresse pour l'année 2022-2023 pour un montant de 934€.
- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire et des frais de cantine scolaire de la commune de Bey pour l'année 2022-2023 pour un montant de 6 021,12€.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Du devis de l'entreprise SNT Plomberie d'un montant de 540€ TTC pour la réparation et le remplacement d'une partie du chêneau sur la façade de la maison communale « 7 Impasse du Carcabot ».
- Des remerciements pour la subvention au titre de l'année 2023 de la coopérative scolaire de Bey, du centre « Georges François Leclerc » de Dijon et des Donneurs de Sang de Saint Martin.
- Monsieur Georges Euvrard quitte le poste de président de l'association des Anciens Combattants de Saint Martin en Bresse et sa région ; Mme Aurélie Galoche lui succède.
- Du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunications (ORANGE) pour un montant de 582€ pour l'année 2024 par décision du Maire.
- La plaque du souvenir de la tragédie du 04/04/1944 réalisée par l'entreprise COM'AIR sera mise en place par M. Régis Burdin. Son coût définitif est de 90€ TTC.
- L'entreprise SOMAI interviendra le lundi 09 octobre au matin pour le remplacement des ardoises abîmées sur le clocher avec le bureau d'études KODIA pour l'audit du toit de l'église.

- Mme Catherine Garnier intervient au sujet de la pose de la main courante au niveau de l'escalier de la salle de réunion ; les devis sont en cours.
- L'entretien du cimetière a été réalisé 2 fois depuis la dernière réunion de conseil du 10 juillet par Mme Brigitte Mélé, employée communale et M. Régis Burdin. Un désherbage au vinaigre sera réalisé prochainement.
- M. Johnny Poiseau sera contacté prochainement pour la mise en place des rayonnages dans la boîte à livres
- La rencontre autour d'un café se tiendra le mercredi 18 octobre.
- Des piégeages de ragondins ont été réalisés mais un grand nombre est encore présent.
- Des demandes d'information se poursuivent pour le projet d'aménagement d'une halle sur le parking. Des renseignements ont été pris auprès de la mairie de Bey au sujet des coûts de réalisation de leur halle.

Séance du 30 novembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires pour régler les désordres constatés lors de l'audit structurel de l'église effectué par le bureau d'études KODIA et charge le Maire de prendre contact avec des organismes pouvant apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique, juridique et financier pour des études, des travaux de restauration et de sécurisation du patrimoine.
- Renouvelle l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2024, dit que la somme de 100€ sera réglée par mandat administratif et autorise le Maire à signer le bulletin de renouvellement d'adhésion.
- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant des Cosnes au 31 décembre 2023 et accepte les conditions de liquidation de l'actif et du passif ainsi que le sort du personnel.

- Renouvelle auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté la ligne de Trésorerie de 30 000€ pour 12 mois en cas de besoin. Le paiement des intérêts est trimestriel.
- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – année 2022 établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable de Chalon Sud Est.
- Décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement au 01 janvier 2024 comme suit : partie fixe et forfaitaire : 51€ et prix au m3 consommé : 1,40€ et dit que la recette ainsi créée sera inscrite au Budget Primitif de chaque année.
- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Saint Marcel pour l'année 2022-2023 pour un montant de 312€.
- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : la loi « APER » du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. Des réunions d'accompagnement spécifiques pour chaque commune ont été organisées par le Syndicat Mixte du Chalonnais et la Communauté de Communes « Saône Doubs Bresse » afin d'identifier les zones par commune en étudiant les besoins et les contraintes du territoire. Un plan de zonage a été établi pour la commune de Montcoy. La concertation de la population est obligatoire. Une information à ce sujet a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres en indiquant les jours et heures de permanence pour la consultation. Les lundis 27/11 et 04/12 de 14h à 16h, le vendredi 01/12 de 14h à 15h30, le samedi 09/12 de 9h à 10h30. A la suite de cette concertation, le conseil municipal est invité à délibérer pour définir les zones avant le 31/12/2023.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- De la lecture d'un mail de l'indivision de Varax sur l'entretien du chemin rural qui traverse les bois du château de Montcoy pour se rendre à Saint Christophe en Bresse. Le Maire a reçu le représentant de la société de chasse du château concernant l'élagage des abords. Un courrier sera adressé à l'indivision de Varax à ce sujet.
- Des comptes rendus des dernières réunions : -SYDESL du 25/09/2023, un bilan des travaux réalisés au cours de l'année 2023 sur toutes les communes concernées a été fait.
- -SICED le 21/09/2023 à Serley, un point est fait sur le

- tri sélectif qui dans l'ensemble fait ressortir un bon résultat.
- -Une information est donnée concernant le compostage obligatoire pour tous à compter du 01/01/2024.
- Bulletin municipal : quelques petites corrections sont enregistrées.

Séance du 12 janvier 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Approuve le taux de 0,16€ par m3 concernant la redevance pour modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'année 2024 et inscrit la somme correspondant à cette redevance au Budget Primitif 2024.
- Autorise le Maire à saisir l'ATD71 en vue d'assister la commune de Montcoy pour la réalisation du projet : Etudes, Travaux et Sécurisation de l'église de Montcoy.
- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) listées ci-dessous :
- **-ZAER 1**: PV « toiture » sur l'ensemble du territoire communal
- **-ZAER 2**: GTH sur l'ensemble du territoire communal
- **-ZAER 3** : S « sol » : 2 parcelles privées actuellement en partie en friche (cadastrées B73-partie et B120-partie)
- **-ZAER 4** : O « ombrières » : sur une partie du parking de la salle polyvalente de Montcoy (cadastré B197)
- -ZAER 5 : HYDRO : étang privé du Moulin de Montcoy.



Séance du 11 Mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL:

• Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget général :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent		
Déficit		
Excédent	205 540,14 €	2 474,33 €
Opérations de l'exercice		
Mandats émis	158 125,29 €	15 735,83 €
Titres émis	206 101,73 €	7 313,78 €
Résultats de fin d'exercice		
Déficit		8 422,05 €
Excédent	47 976,44 €	

- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 closes et les crédits de fonctionnement annulés.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Décide d'affecter le résultat 2023 comme suit :
- section d'investissement, article 1068 :18 947.72€
- section de fonctionnement recettes article 002 : 234 568,86€
- Vote les subventions aux associations pour 2024 :

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION	BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION
Anciens combattants St Martin en Bresse	100 €	Association Patrimoine de Montcoy	200 €
Association l'Age d'Or l'Age Doubs (Ciel)	100 €	Centre Anticancéreux G. François Leclerc (Dijon)	100 €
Comité des Fêtes Montcoy	150 €	Fanfare de St Martin en Bresse	100 €
Coopérative scolaire Ecole de Bey	200 €	Donneurs de Sang St Martin en Bresse	80€
FNACA St Martin en Bresse	100€	France ADOT	100 €
Collège St Martin en Bresse	165 €	Bibliothèque de Saint Martin en Bresse	150 €
ASCODEMA (Ass. Solidaire du Collège Olivier de la Marche)	70 €	La Note Bleue (5 élèves a 15€)	75 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers St Martin en Bresse	150€	TOTAL	1840 €

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 123€ au Centre Communal d'Action Sociale et inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.
- Décide de retenir le devis de l'entreprise Raveau de Damerey pour un montant de 5512,80€ TTC pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2024
- Décide de retenir le devis présenté par l'entreprise Franck Bèche pour un montant de 4155,60€ TTC pour l'entretien des accotements et talus pour l'année 2024.
- Dit que la contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) demandée pour l'année 2024 sera de 0,35€ par habitant, dit que le nombre d'habitants au 01 janvier 2024 est de 253 et dit que la somme sera inscrite au BP 2024.
- Donne mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance et santé.
- Approuve l'annexe 1 à la convention signée avec le département de Saône et Loire pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, dit que le coût pour cette mission est de 0,423€ par habitant pour l'année 2023 soit un coût de 110€.
- Décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour 2024 et autorise le Maire à verser la participation de 115,18€ et à signer tout document s'y rapportant.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Le Maire informe le conseil de la rencontre qui a eu lieu ce lundi 11 mars, entre plusieurs représentantes de l'Association du patrimoine de Montcoy, le Maire, des conseillers municipaux et la secrétaire de mairie avec M. Bertrand Reymondon, architecte du CAUE71 au sujet de la procédure à entreprendre pour mener à bien les futurs travaux de l'église.
- Le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous est prévu sur place, le mardi 12 mars pour un projet de rétrocession de l'impasse privée Canard à la commune. Participeront à ce rendez-vous la commune, les propriétaires de l'impasse, M. le Vice-Président de la Communauté de Communes « Saône Doubs Bresse » en charge de la voirie et le cabinet de géomètre 2AGE de Lux 71.
- Le Maire informe le conseil qu'un contrôle des archives a été réalisé le vendredi 01 mars par Madame la Directrice des Archives Départementales de Macon accompagnée par un archiviste du Centre de Gestion 71. Un tri des archives avait été réalisé en 2010 par le Centre de Gestion 71. Etant donné la situation actuelle des archives, le centre de gestion propose un devis pour une mise à jour pour un montant de 3850€. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce devis pour le moment.
- Le conseil municipal est invité à participer à une rencontre le jeudi 21 mars à 9h30 avec l'architecte du CAUE, une représentante du Syndicat Mixte du Chalonnais pour le projet d'aménagement du parking de salle des fêtes et son accessibilité.
- Le Maire informe le conseil qu'un devis de 1166,18€ a été signé avec l'entreprise Manu Multiservices de Villegaudin pour la réalisation de 2 gardes corps et pose de nez de marche aux escaliers d'accès à la salle de réunion dans la cour de l'ancienne école.
- Mme Catherine Garnier informe le conseil qu'une exposition est présente « salle Gaudillat » à St Martin en Bresse du 09 au 17 mars 2024 (après-midi) sur les villages martyrs dans les années 1944-1945.
- Le conseil municipal prend note de plusieurs dates : élections européennes : 9 juin 2024 ; commémoration tragédie de Montcoy : 06 avril 2024 ; journée citoyenne : 23 mars 2024 au matin.



Séance du 10 avril 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Fixe les taux des impôts locaux 2024 comme suit :
- Taxe Foncière Bâtie (TFB): 34,61%- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB): 42,19%
- Taxe d'Habitation (TH): 18,44%

 Rem : La taxe d'habitation ne concerne que les

Rem : La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

- Décide d'appliquer la méthode de l'amortissement « prorata temporis » de la nomenclature M57 pour les travaux du SYDESL réalisés en 2023 à compter de la mise en service du bien au 14 mars 2024 et dit que cette subvention d'équipement de 2818,50€ sera amortie sur 5 ans.
- Décide d'attribuer une subvention de 15€ à l'Union Sportive San-Martinoise et de 45€ à l'Association Sportive du Collège Olivier de la Marche de Saint Martin en Bresse.
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ au Comité du Souvenir de la Madeleine de Saint Martin en Bresse pour le prêt d'une partie de l'exposition « 1943-1944 villages martyrs de Saône et Loire », pour le 80e anniversaire de cet évènement.
- Donne un avis favorable au devis présenté par M Régis Burdin de l'entreprise ELAG'ARBRE M. Bernard Pacôme de Thurey (71) d'un montant de 1020€ TTC pour l'élagage des arbres en bordure de voirie « Rue du Paroy » avec broyage des petites branches uniquement.
- Approuve le Budget Primitif 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	403 751 €	403 751 €
Section d'investissement	73 063 €	73 063 €

- Accepte l'étude de diagnostic de restauration de l'église présentée par Mme Hélène Rebillard, architecte à Tournus pour un montant de 12 570€ TTC, autorise le maire à signer cette convention et à demander toutes les subventions relatives à ce dossier.
- Accepte le contrat d'entretien et de maintenance de la société L'EXPERT DU TEMPS de Saint Julien de Civry (71) pour un montant de 148€ TTC annuel, autorise le maire à signer le contrat et dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif.
- Procède à la composition du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024.
- Autorise le maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents contractuels momentanément indisponibles.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- La salle polyvalente sera utilisée gracieusement par l'Association du Patrimoine de Montcoy le 13 avril 2025 pour l'opération « chasse aux œufs ».
- Les documents doivent être transmis à la mairie pour la rétrocession de l'Impasse Canard à la commune.
- Un devis a été demandé à l'entreprise MANU MULTISERVICES de Villegaudin pour la réfection du toit du garage (local à sel) de la commune qui est en mauvais état.
- La reprise des travaux de voirie par l'entreprise Eurovia sur une longueur d'environ 15 m Impasse des Genettes, alors que cette impasse qui avait déjà fait l'objet d'un reprofilage à l'automne 2023 est entièrement à reprendre.
- M. René Monin donne le compte rendu de la dernière assemblée générale du syndicat mixte d'alimentation Eau Potable de Chalon Sud Est qui a eu lieu le mardi 08 avril à Ouroux sur Saône. Des travaux de remplacement de canalisations sont programmés sur la commune de la Tuilerie pour remonter au Bourg via la Rue Basse.
- Le Maire informe le conseil que le grillage qui clôt le site du pylône de téléphonie mobile a été coupé à 2 endroits et 2 moitiés de panneaux ont disparu. Un devis de réparation a été signé pour un montant de 240€ TTC. Les travaux ont été réalisés.



Séance du 20 juillet 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Procède à la composition des bureaux de vote pour les dimanches 30 juin et 07 juillet.
- Autorise le Maire à régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la commune de Saint Martin en Bresse pour l'année 2023-2024 pour un montant de 1190€.
- Accepte le devis du groupe ELABOR de Messigny et Vantoux (21) concernant la réhabilitation du cimetière communal et la mise en conformité de la législation funéraire selon le CGCT, pour un montant de 5256,96€ TTC
- Accepte l'avenant au contrat d'abonnement/ maintenance aux progiciels de la gamme COLORIS concernant les indices de référence pour le calcul de la formule de révision annuelle.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Des remerciements adressés par l'Amicale des Donneurs de sang de St Martin en Bresse, le Comité FNACA de Saint Martin en Bresse, de la coopérative scolaire de Bey, du Comité du Souvenir de la Madeleine, des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse, de l'association APM, de la bibliothèque et la commune de Saint Martin en Bresse pour les subventions versées.
- De l'attribution d'une subvention de 8000€ par le département de Saône et Loire pour les études de diagnostic et géotechnique de l'église.

Séance du 23 septembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Approuve la nouvelle rédaction des statuts, et en particulier la modification de l'article 4 relatif aux compétences, proposée et votée à l'unanimité par l'assemblée de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse lors du conseil communautaire du 25 juin 2024, demande à M. le Préfet de Saône et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI, autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- Accepte les statuts modifiés du SICED Bresse Nord.
- Approuve le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public pour l'année 2023, établi par le SICED Bresse Nord.
- Approuve le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service public pour l'année 2023, établi par le SPANC.
- Approuve le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service public d'Assainissement collectif de la commune de Montcoy pour l'année 2023. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux avec la présente délibération.
- Décide de modifier les tarifs d'assainissement comme suit : part fixe et forfaitaire : 51€ ; part variable : 1,60€ le m3 consommé, dit que ces tarifs sont applicables au 01 janvier 2025, dit que la recette ainsi créée sera inscrite au budget primitif de chaque année.
- Modifie les tarifs de concessions cimetière à compter du 01 janvier 2025 : concession trentenaire : 150€ le m² ; concession cavurne trentenaire : 150€.

- Accepte le devis de l'auto entrepreneur L'ENTRETIEN JUGERAT de JUGY (71) pour l'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux pour un montant de 295,39€ HT, dit que la facturation interviendra chaque trimestre à compter du 01 janvier 2025, note que l'auto entrepreneur L'ENTRETIEN JUGERAT n'est pas soumis à la TVA et dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025.
- Retient le devis de l'entreprise EUROVIA de Gevrey Chambertin pour le reprofilage avec enduit bicouche « Rue du Paroy -n°4; 6; 8 » pour un montant de 2695€ HT soit 3234€ TTC
- Retient le devis de l'entreprise EUROVIA de Gevrey Chambertin pour la réparation des tuyaux d'eaux pluviales « Allée des Sapins » et effondrement de l'accotement de la chaussée pour un montant de 1746,27€ HT soit 2095,52€ TTC.
- Etudie les 4 devis proposés pour le contrat de location du copieur, décide de retenir la société REX ROTARY de Saint Marcel (71) pour laquelle, le devis et les prestations répondent au besoin de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Les mains courantes ont été posées sur l'escalier de la salle de réunion.
- M. René Monin interroge le Maire sur la date de la fin des travaux sur l'Impasse des Genettes.

Les Chiffres

▼COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Combustible	1 661.05 €	Redevance occupation domaine public	816€
Eau et électricité	5 568.46 €	Redevance assainissement collectif	7 290.09 €
Fournitures (entretien, bureau, voirie)	1 376.98 €	Taxe raccordement assainissement coll.	0€
Tonte, entretien, broyage	11 575.72 €	Concessions de cimetière	120€
Location : matériel informatique/copieur	4 845.02 €	Impôts et taxes	108 110.18 €
Entretien bât., voirie, matériel	17 119.40 €	Dotation Etat	69 895.11 €
Assurances	2 921.04 €	Locations (logements et salle poly.)	18 239.35 €
Abonnements et documentation	0€	Autres produits divers	1 631 €
Fêtes et cérémonie	3 031.31 €	TOTAL GÉNÉRAL	206 101.73 €





SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Achat matériel sonorisation	943.60 €	Dotations (FCTVA sur tx d'investissement, taxe aménagement)	3 151.11 €
Plateforme de retournement Impasse du Champ de la Croix	1 884 €	Dotation aux amortissements	2 137 €
Capital d'emprunt + caution cuve gaz	12 908.23 €	Affectation du résultat N-1	2 025.67 €
TOTAL GÉNÉRAL	15 735.83 €	TOTAL GÉNÉRAL	7 313.78 €

RÉSULTAT 2023

FONCTIONNEMEN	Т	INVESTISSEMENT	
Année 2022 (N – 1) (1)	+ 205 540.14 €	Année 2022 (N – 1) (3)	+ 2 474.33 €
Année 2023 (N) (2)	+ 47 976.44 €	Année 2023 (N) (4)	- 8422.05 €
Résultat 2023 (1) + (2)	+ 253 516.58 €	Résultat 2023 (3) + (4)	- 5947.72 €

Restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement) 2023 : Soit 13 900 – 900 = - 13 000€

Solde 2023 reporté sur Budget 2024 (recette de fonctionnement) : 253 516.58 + (-5 947.72) + (-13 000) = 234 568.86 €

▼LE CCAS

Le CCAS s'est réuni 2 fois en 2024 ; la première réunion le lundi 24 février pour voter le compte administratif et le budget primitif ; la deuxième réunion le 14 octobre pour préparer la distribution des colis des aînés et envisager les manifestations de 2025.

En 2024, le repas des Aînés n'a pas eu lieu car, comme annoncé dans le bulletin municipal, moins de la moitié d'entre eux se sont inscrits aux repas.

Pour 2025, les membres du CCAS ont décidé de s'orienter vers un moment convivial de rentrée pour les enfants de 3 à 11 ans. Bien sûr, le colis est maintenu pour tous les aînés.

▼COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Alimentation (colis des aînés)	917.70€	Manifestations	0€
Fêtes et cérémonies	806€	Dons divers	460€
Divers (cotisations)	56,14€	Subvention de la commune	1 060 €
Total général	1 779.84 €	Total général	1 520 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	TOTAL RÉALISÉ	RECETTES	TOTAL RÉALISÉ
Divers	0€	Néant	0€
Total général	0€	Total général	0€

RÉSULTAT 2023

FONCTIONNEMEN	Т	INVESTISSEMENT	
Année 2022 (N – 1) (1)	2 852.07 €	Année 2022 (N – 1) (3)	21,41 €
Année 2023 (N) (2)	- 259.84 €	Année 2023 (N) (4)	0€
Résultat 2023 (1) + (2)	2 592.23 €	Résultat 2023 (3) + (4)	21,41 €



















VOIRIE

• Réfection de la voie de roulement de la route de Bey et de la voie de roulement rue du Moulin en partie et Impasse des Genettes prise en charge par la Communauté de Communes «Saône Doubs Bresse» dans le cadre de ses compétences.

Remarque : l'Impasse des Genettes est à reprendre car le revêtement ne tient pas !

- Réparation des tuyaux d'eaux pluviales et réfection de l'accotement de la chaussée à l'angle de la rue du Sauvoux et de l'Allée des Sapins pour un montant de 2095,52€ TTC.
- Reprofilage avec enduit bicouche de la voierie qui dessert les numéros 4, 6, 8 de la Rue du Paroy pour un montant de 3234€ TTC.

CONDUITE EAU POTABLE

Changement des conduites d'eau potable de la Tuilerie à la rue du Paroy en passant par la rue Basse et une partie de la rue du Bourg pris en charge par le Syndicat des Eaux de Chalon Sud Est.

INSTALLATION D'UNE MAIN COURANTE

À l'entrée de la salle de réunion pour un montant de 1166,18 € TTC.

ÉGLISE

- L'étude de diagnostic de restauration, établie par Mme Hélène Rebillard, architecte à Tournus composée d'un relevé du bâtiment, d'un bref historique, d'une description architecturale, d'un état sanitaire, d'un projet de restauration, d'une proposition de programmation, d'une estimation des travaux, de documents photographiques et de documents graphiques constituant un dossier de 192 pages a été remis à la commune fin octobre pour un coût de 7200€ TTC.
- L'étude géotechnique du bureau Géotec permettant d'essayer de comprendre l'origine de la fissure sur la façade ouest a été remis mi-octobre à la commune et a coûté 5370€ TTC.
- Ces dernières années, d'autres travaux d'entretien ont été effectué sur l'église :
- Le remplacement du moteur de la volée de cloche pour un montant de 1140€ TTC en 2021,
- Le nettoyage et l'entretien de la toiture de l'église pour un montant de 2937,60€ TTC en 2022,
- Le remplacement d'ardoises et du chapeau du clocher et le diagnostic de la charpente pour un montant de 8785,20€ TTC en 2023.

NETTOYAGE DE L'ÉGLISE

Le lundi 27 juillet, sous la houlette de Catherine Garnier, 5 bonnes volontés avaient apporté aspirateurs, chiffons, balais tête de loup, escabeaux et échelles pour traquer consciencieusement araignées et leurs toiles et poussière.

Matinée bien chargée à frotter plafonds, vitraux, mobilier et sols afin de donner un bon air de propreté à cet édifice avant la messe du 15 août.

Merci à tous les participants qui travaillent dans la bonne humeur.



JOURNÉE CITOYENNE

Le samedi 24 mars, conseillers, membres du CCAS et habitants se sont réunis pour une opération nettoyage et embellissement de notre village. Nettoyage des caniveaux, des bancs, entretien d'espaces verts, entretien du cimetière, du parking de la salle polyvalente constituent le chantier de cette matinée. Toutes les bonnes volontés sont bien occupées !

Puis, tous se sont retrouvés à midi à l'ancienne école pour le verre de l'amitié offert par la mairie, suivi du repas tiré du sac et divers plats apportés par quelques bénévoles.

N'oublions pas d'ajouter un grand merci à tous ainsi qu'à ceux qui oeuvrent tout au long de l'année pour améliorer le bien vivre dans notre commune.



Projets 2024

Réfection de la frisette des avant toits du bâtiment mairie-école Réfection de la toiture du garage situé près de la cour de l'ancienne école

Réflexion sur les travaux urgents à réaliser à l'église

Pompes Funèbres-Marbrerie



Brigitte Rolland

SIÈGE SOCIAL

SAINT-MARCEL 77 Grande rue 03 85 41 26 66 • stmarcel@pf-rolland.fr



CHAMBRE FUNÉRAIRES

OUROUX-SUR-SAÔNE

13 rue du Pranet 03 85 41 03 94 • ouroux@pf-rolland.fr

CHALON-SUR-SAÔNE

4 rue de Belfort 03 85 46 69 64 • chalon@pf-rolland.fr

CIEL

Z.A. Charbonneau 03 85 41 32 16 • ciel@pf-rolland.fr

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

21 place du marché

03 85 72 07 10 • stgermain@pf-rolland.fr

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 24/24 7J/7





Consultez-le site internet de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse :

www.saonedoubsbresse.fr

SAONE DOUBS BRESSE

24 rue de Beaune 71350 VERDUN S/DOUBS

Tél: 03.85.91.66.16 – Fax: 03.85.91.66.62 ccsaonedoubsbresse@orange.fr

Du mardi au vendredi 8 h 45 –12 h 30 • 13 h 30 –17 h 00

Présidente : Brigitte Béal, Maire d'Allériot

Communes et Communes sont complémentaires. La répartition des compétences permet essentiellement de mutualiser des actions et services à une échelle plus large. Voici les missions portées par la Communauté.

ACTION SOCIALE

La Communauté de Communes gère les trois structures d'accueil du jeune enfant (crèches d'Allériot, Clux-Villeneuve et Verdun sur le Doubs), le relais petite enfance (RPE) et les accueils de loisirs 4-11 ans et 11-17 ans.

Afin d'accompagner les familles du territoire, elle a mis en place le « Guide Enfance Jeunesse » qui trace le parcours des enfants depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence.



Ce guide est disponible à la mairie, à l'Espace France Service de Saint Martin en Bresse et Verdun sur le Doubs ou au Relais Petite Enfance de Saint Martin en Bresse ou Verdun sur le Doubs.

Il est aussi téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes:

http://www.saonedoubsbresse.fr/ enfance-jeunesse/guide-enfancejeunesse/

LE PORTAGE DE REPAS

Ce service propose au bénéficiaire une carte variée et équilibrée à partir de laquelle il compose son menu. Chaque livraison est l'occasion de prendre des nouvelles de sa santé, partager un moment avec lui et apporter des conseils sur son alimentation. Contact : Jean Paul Collonge 03.85.91.66.16

VOIRIE

Aménagement et entretien de la voirie communautaire.

SPORT ET CULTURE:

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. Piscine à Verdun sur le Doubs, gymnase à Saint Martin en Bresse, espaces multi-jeux et mini stades à Allériot, Ciel, Damerey, Navilly et Verjux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TOURISME :

création, aménagement, entretien de la zone d'activités de Charbonneau à Ciel, principal financeur de l'office de tourisme Saône Doubs Bresse à Verdun sur le Doubs.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES :

soutien financier ou logistique de l'école de musique La Note Bleue, le festival Reggae Verjux Saône System et de certaines actions de clubs sportifs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réseaux et services locaux de communication électronique : cofinancement du projet d'installation de la fibre optique avec le département,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



LE GUICHET NUMÉRIQUE D'AUTORISATIONS D'URBANISMES (GNAU)

Depuis du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne. Pour cela, la procédure est :

- 1. Le service mutualisé de la Communauté de Communes vous renseigne sur la réglementation liée à votre projet urbanisme@saonedoubsbresse.fr / tél : 03.85.99.80.23
- 24 rue de Beaune Verdun sur le Doubs / du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h
- 2. Dépôt du dossier sur le guichet numérique en se connectant à : https://gnau49.operis.fr/saonedoubsbresse/gnau
- 3. La mairie et le service instructeur rédigent l'arrêté à votre disposition en mairie.

Il est à noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera possible de prendre rendez-vous à l'Espace France Service de Saint Martin en Bresse ou Verdun sur le Doubs pour un accompagnement.



ESPACE FRANCE SERVICES À VOTRE SERVICE!

L'espace France services évolue. Les conseillers France Services sont là pour vous accompagner dans vos démarches administratives

Deux structures existent l'une à Saint Martin en Bresse et l'autre à Verdun sur le Doubs. Voici leurs coordonnées.

οù	QUI	QUAND
VERDUN SUR LE DOUBS 16 rue de la République 03 85 91 66 16 efs.ccsdb@france-services.gouv.fr	Mme Sophie COLLANGE	Lundi au vendredi : 8h45 > 12h15 13h30 > 17h00
SAINT MARTIN EN BRESSE 30 rue du Bourg 03 73 52 00 20 saint-martin-en-bresse@france-services.gouv.fr	Mme Justine BAZIN M. Laurent FAIVRE	Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 > 12h30 Lundi - Mercredi - Jeudi : 13h30 > 17h30



En fonction de vos disponibilités horaires et de déplacement, le lieu de rendez-vous peut varier car des permanences s'effectuent dans certaines communes telles que Damerey ou Bey.

C'est au moment de la prise de rendez-vous par téléphone que le lieu sera choisi.

Des permanences particulières se tiennent à l'Espace France Services de Saint Martin en Bresse :

- * Conciliateur de justice, les 1er jeudis après-midi de chaque mois à Saint Martin en Bresse et les 1er vendredis matin de chaque mois à Verdun sur le Doubs sur rendez-vous auprès des conseillers des structures France Services
- *C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) les 1er et 3ème mercredi après-midi de chaque mois à Verdun sur le Doubs sur rendez-vous pris auprès des conseillers des structures France Service
- *Maison départementale des solidarités, rendez-vous avec assistance sociale au : 03.85.87.65.10

Pour faciliter vos démarches et préparer votre rendez-vous, voici la liste indicative des documents à apporter selon la démarche administrative que vous voulez entreprendre :

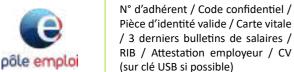


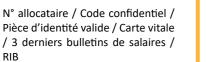












N° de sécu / Code confidentiel / 3 derniers bulletins de salaires / RIB

Adresse mail & mot de passe / Devis des travaux / 2 derniers avis d'imposition / Attestation de propriété / Justificatif de domicile / RIB / Facture

Code Ameli ou Impôts / Adresse mail et mot de passe / Pièce d'identité valide / Livret de famille / 2 derniers avis d'imposition / RIB

N° de sécu / Code confidentiel / Dernier avis d'imposition et taxe foncière / Adresse mail et mot de passe / Pièce d'identité

Pièce d'identité valide / Carte vitale / 3 derniers bulletins de salaires / RIB / Attestation employeur / CV



FSL

MDPH

CNI

CARTE GRISE

N° fiscal / Code confidentiel / Carte bancaire et téléphone associé

Livret de famille / Pièce d'identité valide / Justificatifs de ressources des 3 derniers mois (tout le foyer) / Dernier avis d'imposition / Justificatifs d'impayés

Certificat médical de moins de 3 mois / Justificatif d'identité de la personne concernée et du représentant légal / Justificatif de domicile / Attestation de jugement

PASSEPORT

Carte d'identité / Passeport / Timbre fiscal / Photo d'identité agrée / Nom-Prénom-Date et lieu de naissance des 2 parents

La carte grise barrée, datée et signée par le vendeur / Déclaration de cession papier / La demande de certificat d'immatriculation / Contrôle technique de moins de 6 mois / Le code de cession / Carte d'identité + celle du co-titulaire

PERMIS DE CONDUIRE

Pièce d'identité / Justificatif de domicile / 1 photo d'identité / Certificat d'examen au permis de conduire / 1 certificat médical pour renouvellement de permis





Plomberie - Chauffage - Ramonage - Zinguerie Dépannage - Entretien gaz fioul

06 45 12 87 44 / 03 85 44 44 41

mik.lefebvre71@gmail.com 2 route de Mervans 71620 Saint-Martin-en-Bresse



Pose de Carrelage Faïence

Pierre Mosaïque

71620 Saint Martin en Bresse

0621128560

Tisserand.carrelage@sfr.fr



LA MAIRIE

I rue Pierre Adrien Piguet
71620 Montcoy
Tél: 03.85.47.76.78
mairie.montcoy@orange.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Les lundis de 14h00 à 16h30
- Les 1er et 3e vendredis de chaque mois de 14h00 à 16h00
- Les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 9h00 à 11h00

INFORMATIONS COMMUNALES PAR MAIL

La commune a choisi de mettre en place un système de communication aux habitants par mail pour faciliter l'information.

Cependant, cela nécessite que les personnes intéressées aient fourni leur adresse mail mais surtout le consentement à l'utilisation de l'adresse mail pour ce service. La mairie avait distribué fin 2022 une feuille à compléter pour recueillir les signatures indispensables dans le cadre de la loi informatique et libertés.

Si vous êtes intéressés, adressez-vous en mairie!

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : MONTCOY.FR

De nombreuses actualités sont publiées régulièrement sur le site internet de la commune ainsi que la liste des délibérations et les procès-verbaux des réunions du conseil municipal. Consultez le pour être bien informé!

LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente peut accueillir une centaine de personnes. Elle peut être louée à toute personne majeure sous sa responsabilité ou par des associations. Sa réservation se fait en mairie.

Les tarifs de location, pour le week-end sont de 150€ pour un habitant de la commune et 250€ pour une personne extérieure. Les frais annexes liés à la location sont de 60€. Pour une location en semaine, les tarifs sont respectivement de 30 et 70€ avec 20€ de frais annexes à la journée.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire. Tous les jeunes Français doivent effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement est la première étape de la démarche.

ENTRE 16 ANS ET 16 ANS ET 3 MOIS	Recensement à la mairie du domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
A 16 ANS ET DEMI	Créer votre compte sur www.majdc. fr dès réception d'un mail du service national
A 17 ANS	Vous êtes convoqué (e) à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code de conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...).

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, c'est le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale qui est obligatoire.



CIMETIÈ<u>RE</u>

L'achat d'une concession s'effectue en mairie. Les concessions ont une durée de 30 ans appelées « concessions trentenaires » renouvelables. Le prix d'achat d'une concession est de 300€ pour une surface de 2 m². Pour un emplacement « cavurne » (maximum 4 urnes), le prix est de 150€ pour 30 ans.

Une autorisation est à demander en mairie avant d'effectuer tous travaux.

Brigitte Mélé, employée communale et Régis Burdin ont procédé au désherbage manuel du cimetière à plusieurs reprises. Merci à Régis Burdin et Christian Garnier qui assurent l'évacuation des déchets du cimetière.

LES ÉCOLES

L'école maternelle et primaire de rattachement est l'école de Bey. Ses coordonnées sont :

Ecole primaire « A-Bey-C » ,2 rue des Vignes 71620 Bey | Tél : 03.85.47.56.70 | mail : 0711045a@ac-dijon.fr

L'école de Bey dispose d'une cantine et d'une garderie périscolaire gérées par la commune de Bey.

La garderie reçoit les enfants de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 10 enfants de Montcoy sont scolarisés à Bey dont 5 en maternelle et 5 en élémentaire ; 1 enfant est scolarisé en maternelle et 1 enfant en élémentaire à Saint Martin en Bresse ; 2 enfants sont scolarisés à Saint Marcel.

Le collège d'affectation est le collège Olivier de la Marche à Saint Martin en Bresse.

Le transport des collégiens est géré et pris en charge par la région Bourgogne-Franche Comté.

Les arrêts de bus officiels sur la commune pour les collégiens sont : * vers la mairie, * sur la RD 35 « au 5 chemins », * « Rue du Moulin » à l'embranchement de « l'Impasse de la Ferme ».

L'ÉGLISE

Notre commune dépend de la paroisse de Saint Marcel. Des permanences au secrétariat de la cure 29 grande rue ont lieu le mercredi matin de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 18h.

Le téléphone de la cure est : 03.85.96.53.80 Son adresse mail : par.saintmarcel@wanadoo.fr Son site internet : paroissesaintmarcel-71.fr

Deux messes annuelles ont lieu dans notre église, l'une le 15 août à 10h30 et l'autre la veille de Toussaint à 18h30.

Comme tous les ans, Blandine, Lucienne et Roger ont installé la crèche fin novembre pour « animer » l'église pour les fêtes de fin d'année et pour le jour de l'apéritif de Noël de l'Association du patrimoine.



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

Située au-dessus de la mairie de Saint Martin en Bresse, avec accès pour personnes à mobilité réduite, elle est ouverte aux habitants de la commune.

L'inscription est annuelle. La cotisation annuelle est de 8€ par famille. Les livres sont consultables sur place ou à emprunter. Il est possible d'emprunter 4 livres par personne pour une durée de 3 semaines.

La bibliothèque est gérée par 6 bénévoles dont Mme Marie Madeleine Gendre est la responsable.

Les bénévoles se répartissent les tâches à effectuer qui sont : accueil des lecteurs pendant les permanences,

nettoyage des ouvrages à chaque retour et le classement dans les rayons et la réparation des ouvrages en cas de besoin.

La répartition du budget pour les achats de livres dans les librairies Develay, France Loisirs et L'antre des bulles à Chalon sur Saône et le Forum à Louhans.

Il y a aussi un budget « Périodiques » renouvelé tous les 2 ans ; en ce moment, la bibliothèque propose pour les adultes : Dr Good, Esprit d'ici, Rustica, Echappées belles, Maxi Cuisine, Que choisir ? et pour la jeunesse, Salamandre Junior, Sorcières, Toupie, Histoires pour les petits et j'apprends à lire.

Pour des demandes spécifiques, il est possible de s'adresser aux bénévoles, très accueillantes, qui se renseigneront auprès de la bibliothèque départementale de Prêt de Mâcon qui assure une navette environ 1 fois par mois

La liste des romans et documentaires adultes est consultable sur le site internet de la commune de Saint Martin en Bresse, dans l'onglet « vie locale » à la rubrique « bibliothèque ».

Si vous êtes intéressés par la lecture et que vous ne pouvez pas vous déplacer, la responsable Mme Gendre est prête à vous les apporter chez vous.

Passionnée par sa fonction, elle saura échanger avec vous et vous faire découvrir la richesse de la bibliothèque et l'évasion que procure la lecture.

Faites-vous connaître en mairie ou téléphoner directement à la bibliothèque !

HORAIRES D'OUVERTURE

Tél. 03 85 47 79 43

bibliotheque-st-martin-en-bresse@wanadoo.fr

• Mercredi : 9 h – 11 h 30

Jeudi: 16 h 30 – 18 h 30
Samedi: 10 h – 11 h 45

• 1^{er} lundi de chaque mois

(sauf vacances scolaires): 16 h 30 - 18 h 00



Les déchets ménagers doivent être triés. Ils se regroupent en plusieurs catégories :

Les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, le verre et les papiers et les déchets compostables.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Ce sont tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés (couches bébé et autres produits d'hygiène, verre cassé, brosses à dents, déchets alimentaires non compostables tels que viande, poisson).

Ces ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs parfaitement fermés dans nos poubelles grises, au bord de la voie publique, poignée côté voie publique (sans gêne ni risque pour les usagers de la route) la veille au soir du ramassage.

LE TRI SÉLECTIF

Les emballages en métal, cartonnettes, briques alimentaires, aluminium et tous les emballages plastique sont triés et mis dans le bac jaune. Ces emballages sont à déposer en vrac vidés, non lavés, non emboîtés les uns dans les autres.

Le bac jaune doit être déposé, au bord de la voie publique, poignée côté voie publique, sans gêne ni risque pour les usagers de la route, la veille au soir du ramassage.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif a lieu le lundi matin.

Nouveauté:

A partir du 01 janvier 2024, les collectes ont lieu aussi les jours fériés (sauf 1er janvier et 1er mai).

Le ramassage des ordures ménagères résiduelles s'effectue en porte à porte, tous les 15 jours, les semaines impaires. Le ramassage du tri sélectif s'effectue en porte à porte, tous les 15 jours, les semaines paires.

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

A partir du 1er ianvier 2024, le tri des biodéchets à la source. c'est-à-dire chez soi, est obligatoire pour les particuliers et les professionnels en pratiquant le compostage.

Les biodéchets comportent les déchets alimentaires (restes de repas et de préparation de repas, produits alimentaires périmés...) et les déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles d'arbustes).

Le composteur peut être fabriqué par vous-même ou acheté auprès du SICED Bresse Nord.



POINT DE TRI VERRE & PAPIER

Le point de tri ou point d'apport volontaire appelé couramment point propre, situé « Rue Pierre Adrien Piguet », continue de recevoir le verre dans le conteneur vert et les papiers, journaux, magazines dans le conteneur

La commune s'efforce de l'entretenir en bon état de propreté, ce qui n'est pas évident.

Les conteneurs disposent d'ouverture aussi bien à l'avant qu'à l'arrière et peuvent apparaître débordants à l'avant alors qu'il reste encore de la place à l'arrière.

Les gros cartons doivent être emportés à la déchetterie de Saint Martin en Bresse.

DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

La déchetterie recueille, en bennes, les végétaux verts non compostés à la maison (qu'il ne faut pas brûler chez soi ou laisser sur le bas-côté de la route ou dans les fossés), les gravats, la ferraille, les plastiques tels que les bâches, les godets et pots à fleurs, seaux, tuyaux d'arrosage... et le bois.

Remarque: la benne « plastiques durs » se transforme en « benne plastique en mélange ». tous les objets en plastique pourront être mis dans cette benne et être valorisés.

Le site est équipé de conteneurs pour les vêtements, chaussures et sacs à main.

Il est aussi équipé pour collecter les huiles de vidange et de ménage, les batteries, les déchets électriques et électroniques, les radiographies, les lampes et néons, les cartouches d'encre, les pneus.

HORAIRES D'OUVERTURE

Tél. 03 85 42 01 10

ÉTÉ de mars à octobre

Lundi et samedi : de 8h à 12h & 14h à 18h

• Mercredi et vendredi : de 8h à 12h

HIVER de novembre à février

Lundi et samedi : de 9h à 12h & 14h à 17h

Mercredi et vendredi : 9 h à 12 h

En période de canicule, les horaires d'ouverture peuvent changer.





l, 2, 3... COMPOST!



Les biodéchets, c'est quoi?

Ce sont des déchets biodégradables présents dans nos cuisines et nos jardins!

U. M. 15 AND S. If All S. If peut s'agir de restes de repas ou de préparation de repas ou d'aliments non consommés et/ou périmés. Fruits, légumes, épluchures, coquilles d'œufs, pain, pâtes...

CONTROL Tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles d'arbustes

Trier ses biodéchets, à quoi ça sert?

Les biodéchets représentent 1/3 de nos ordures ménagères. Les enfouir ou les incinérer consomme de l'énergie inutilement alors qu'ils peuvent être valorisés. Le compostage permet d'obtenir un engrais naturel de haute qualité qui améliore la fertilité des sols. Utilisé par les agriculteurs de votre région, dans les espaces verts ou dans votre jardin, le compost fera le bonheur des végétaux, alimentaires ou ornementaux.

Par ailleurs, en les triant, ils peuvent eux-mêmes produire de l'énergie ! C'est la filière du biogaz, en pleine évolution, qui récupère le gaz produit par leur fermentation et le réutilise.



Composteur individuel



Le SICED Bresse Nord yous propose au tarif réduit de 35 € (en bois au plastique) et vous

accompagne grâce à un guide de tri, une formation et un Si vous êtes bricoleur, n'hêsitez pas à

fabriquer vous-même votre composteur grace aux nombreux tutoriels disponibles sur internet.

Composteur partage



Vous n'avez pas vivez en habitat Une placette de compostage collectif existe

peut-être déjà près de chez vous.

Bioborne



vos biodéchets, y compris les restes carnés et les serviettes en papier, dans la bioborne

d'apport volontaire le plus proche de

>>> Pour connaître en détail l'implantation des composteurs partagés et biobornes ou obtenir plus de renseignements, rendez-vous sur notre site, sur place au SICED ou par téléphone.

POUR VOUS LANCER. LE SICED BRESSE NORD

VOUS OFFRE UN BIOSEAU!

modes de compostage, scanner le QR Code ci-ce avec votre smartubone ou contactez le SICED.









03 85 76 98 45 biodechets@sicedbressenord.fr www.siced-bresse-nord.fr





Pour mes biodéchets **Direction la Bioborne**





24







POUR VIVRE ENSEMBLE SEREINEMENT, RESPECTER CERTAINS PRINCIPES AU QUOTIDIEN, C'EST PAS TRÈS COMPLIQUÉ ET ÇA PEUT TOUT ARRANGER.

✓ LE BRUIT

Nous rappelons les horaires, prévus par la loi, d'utilisation des engins à moteur (tondeuses...) susceptibles de gêner les voisins :

Lundi – vendredi : 8h - 12h & 14h - 19hSamedi : 9h - 12h & 15h - 19hDimanche & jours fériés : 10h - 12h.

Il y a tapage nocturne de 22 h à 6 h.

Les bruits excessifs sont passibles d'amendes.

Les aboiements peuvent constituer rapidement des bruits gênants et être source de conflits entraînant des actions de justice.

▼ ENTRETIEN DES HAIES

Les haies végétales entre voisins sont soumises à la réglementation. Elles doivent être entretenues par leurs propriétaires. À moins de 2 m de la limite de propriété, la haie ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit à l'air libre. Les déchets verts doivent être compostés ou déposés en déchetterie.

Cette interdiction est posée par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brûlage des ordures ménagères et des déchets verts ménagers en tous temps et en tous lieux.

Le non-respect du Règlement Sanitaire Départemental par brûlage à l'air libre est une contravention de 3e classe (amende de 450€).

ASSAINISSEMENT

Pour tous les foyers raccordés à l'assainissement collectif, il est interdit de jeter des sacs ou objets en plastique, des couches, protections hygiéniques, lingettes, cotons-tiges et tout objet non dégradable dans les toilettes.

N.B : les protections et les lingettes ne sont pas biodégradables.





Nouvel espace extérieur à découvrir Produits Made In France



SECURISER

EMBELLIR

VALORISER

Spécialisé dans la rénovation de l'habitat : fenêtres – portes - volets – portails – vérandas - portes de garage – stores - pergolas – carports - aménagements intérieurs-extérieurs ...

ZA les Quarts Rte de Mervans 71620 ST MARTIN EN BRESSE 03.85.47.07.12- contact@fragassimenuiserie.fr







E CO

www.menuiserie-fragassi.fr
Suivez-nous sur facebook











Les Entreprises

GÎTE DE LA JOLYSE

Domaine de la Jolyse SASU Présidente : Pascale Rousseau-Vasseur 27 rue du Moulin 71620 Montcoy Tél : 03.85.47.78.47 / 06.11.31.45.82 gitedelajolyse@free.fr

SAS STACS

Société de Travaux Acrobatiques Concerts et Spectacles 7 rue du bourg 71620 Montcoy Tél: 06.03.62.03.64 stacs.acro@gmail.com

SARL BARBARIN-FLAMAND

Guillaume Barbarin et Aurélien Flamand Plâtrerie-Peinture 3 rue du Paroy ZA des Quarts 71620 Saint Martin en Bresse Tél: 03.85.92.08.13 06.23.38.27.99 06.84.84.46.73 barbarin.guillaume71@orange.fr

Les Associations

ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE MONTCOY (A. P. M.)

But : restaurer et entretenir le patrimoine de la commune Présidente : Annie Antony Morel 12 rue de la Tuilerie

71620 Montcoy tél : 03.85.47.50.20

COMITÉ DES FÊTES DE MONTCOY

But : animer la commune Présidente : Séverine Pitois 5 impasse du Champs de la Croix 71620 Montcoy tél : 03.85.47.79.06

L'ESPÉRANCE Sté de chasse

Tél: 06.42.87.28.24

But : réguler les animaux nuisibles, protéger les cultures contre les dégâts de gibier, réprimer le braconnage et favoriser la biodiversité dans des champs, prés et petits bosquets. Président : Jonathan Mélé 8 rue du Paroy à Montcoy

Sites internet utiles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « SAÔNE DOUBS BRESSE »

www.saonedoubsbresse.fr

COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS

www.siced-bresse-nord.fr

OFFICE DE TOURISME VERDUN SUR LE DOUBS

www.tourisme-verdun-en-bourgogne.com

VIVRE À MONTCOY FACEBOOK

Ce site diffuse des informations locales, utiles, culturelles et ludiques. N'hésitez pas à le consulter, le partager.

Vie des Associations

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Constituée d'une dizaine de membres bénévoles, l'association a honoré les 5 manifestations annoncées sur l'agenda 2024. Merci à tous les bénévoles qui sont fidèles, impliqués et s'investissent pour que chaque manifestation soit une réussite. En plus, nous avons participé à la fête de la bière avec un stand de ventes de gaufres, de tee-shirts floqués « I ♥ Montcoy » et de mugs illustrés de l'église de Montcoy.

VOUS POUVEZ ACQUÉRIR TEE-SHIRTS ET MUGS AUPRÈS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

L'assemblée générale s'est tenue le 14 juin 2024 conduite par Annie Antony Morel, la présidente, qui a présenté les bilans moral et d'activités puis Nicole Pacot, trésorière, a présenté le bilan financier.

Pour la saison 2023-2024, les activités ont rapporté 2709 euros.

Durant cette année, la présidente s'est beaucoup investie auprès de la Fondation du Patrimoine pour conserver notre souscription qui était clôturée depuis décembre 2023. Celle-ci n'avait pas été utilisée par la commune étant donné que les travaux n'avaient pas débuté. Elle risquait d'être versée dans le « pot commun » de la fondation.

Ce ne fut pas simple pour obtenir un délai supplémentaire d'un an afin que la commune puisse s'engager dans la démarche de rénovation de l'église.

La souscription d'un montant d'un montant de 18 153€ a été préservée, sera utilisée pour payer des travaux de l'église et l'ouverture d'une nouvelle souscription est en bonne voie.

Merci à Annie Antony Morel pour sa vigilance, sa ténacité ; sans elle, la souscription était perdue!

Vous trouverez les dates des manifestations 2025 dans l'agenda en fin de bulletin municipal.

COMITÉ DES FÊTES

Au cours de l'année écoulée, le Comité des Fêtes a organisé différentes manifestations qui se sont toutes déroulées dans de très bonnes conditions. Nous espérons les mêmes pour 2025 aux dates suivantes :

• Repas choucroute le 15 février 2025, Repas dansant le 24 mai 2025, et Repas Cochon, le 5 octobre 2025

Je remercie les membres du comité et souhaite à toutes et tous, une belle année 2025.

COMPOSITION DU BUREAU:

- La Présidente : Mme Séverine PITOIS
- Le Vice-présidente : M Patrick MELE
- Le Secrétaire : M Stéphane RAINTEAU

- Le Secrétaire adjoint : M. Dominique PELLETRAT

- Le Trésorier : M Charley MICHAUX

- Commissaires aux comptes : Mr Régis BURDIN, M Guillaume BARBARIN

- LES MEMBRES :

Mme Catherine GARNIER, M. Régis BURDIN, M. Christian GARNIER, Mme Brigitte MELE, Mme Stéphanie MARGEON, Mme Nicole PACOT DEMORTIERE, M. Guillaume BARBARIN, M. Olivier MELE, Mme Charlotte DESIAGE, Mme Clémence MELE, Mme Lucette MATHEY, M. Romain MATHEY, Mme Evelyne BURDIN.





✓ APÉRITIF DE NOËL

Organisé par l'Association du Patrimoine, il a eu lieu le 10 décembre 2023, avec au menu vin chaud et autres boissons, assiettes apéritives et gaufres.

Pour cette 2ème année, les bénévoles avaient confectionné pâtisseries, confiseries, petits objets pratiques pour la maison et de la layette proposés à la vente. Ce moment convivial a remporté un succès certain. Les bénévoles remercient vivement tous les participants.



De nombreux objets à la vente

COLIS DES AÎNÉS

Le samedi 16 décembre 2023, 30 colis dont 3 en EHPAD ont été distribués par des membres du CCAS et du Conseil municipal aux aînés de 70 ans et plus. Nous les remercions pour leur chaleureux accueil.



Plaisir de donner, plaisir de recevoir

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les vœux ont été présentés par le Maire le 12 janvier 2024 à 19 h à une assemblée fournie puisque plus de 80 personnes sont venues à la salle polyvalente dont les membres du conseil municipal, les présidents (es) des associations, les annonceurs du bulletin et les habitants. Le Maire, au nom de la municipalité, a adressé ses vœux à tous les habitants puis a remercié les personnes présentes, les annonceurs pour leur participation au bulletin municipal et tous les bénévoles œuvrant pour le bien-être de notre village.

Des remerciements ont été adressés par le Maire à Mme Christelle Charton, Mme Brigitte Mélé, employées communales et à Mme Nicole Pacot pour son implication bénévole dans l'élaboration du bulletin municipal.

La soirée s'est prolongé par le partage du verre de l'amitié avec les amuses bouches préparés par la boucherie de Saint Martin en Bresse favorisant les discussions par petits groupes.



Le conseil municipal attentif

REPAS CHOUCROUTE

Le samedi 10 mars en soirée, le traditionnel repas choucroute du Comité des Fêtes préparé par le boucher traiteur Franck Bouillier a été apprécié des 108 convives. L'ambiance, assurée par le DJ Dominique Parriaux a mené les danseurs jusqu'au bout de la soirée.

LA CHASSE AUX OEUFS

Organisée le dimanche 24 mars par temps sec avec un vent un peu froid, la chasse aux œufs fut un succès. Se déroulant dans l'allée du château 51 enfants ont débusqué les œufs en plastique cachés dans l'herbe assez haute des bas-côtés.

Avec leur petit trésor, ils recevaient, en échange, à la salle de l'ancienne école, un joli lapin en chocolat. Gaufres et chocolat chaud permettaient de se réchauffer.

Deux tombolas ont enrichi cette manifestation. L'une composée de grilles avec cases à 2€ dont les lots étaient des paniers gourmands et des lots donnés par les bénévoles et l'autre destinée aux enfants composée de petits lots exposés que les enfants choisissaient selon leur envie. Merci aux participants et aux bénévoles qui œuvrent à chaque manifestation!

COMMÉMORATION DU 4 AVRIL 1944

Le Samedi 06 avril 2024, s'est déroulée la 80ème cérémonie de commémoration de la tragédie du 4 avril 1944 en présence de Mme Cécile Untermaier, Députée de Saône et Loire, Mme Marie Mercier et M. Jérôme Durain, Sénateurs, Mme Elisabeth Roblot, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Mme Brigitte Béal, Présidente de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse et Maire d'Allériot, ainsi que les maires des communes voisines, Mmes et M. les Présidents des 25 Associations Patriotiques représentés par les Porte-Drapeaux, le Comité du Souvenir de la Madeleine, les représentants des Services d'Incendie et de Secours et les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse, la batterie fanfare de Saint Martin en Bresse, des habitants de la commune et de la région.

Orchestrée par M. Gérard Biguet, membre du Comité d'Entente des Anciens Combattants de Saint Martin et sa région, la cérémonie comprend le dépôt de gerbes, l'appel aux morts, la lecture de plusieurs textes par le 3e adjoint Jonathan Mélé et les conseillères Catherine Garnier et Pascale Rousseau Vasseur.

C'est chaque année un moment émouvant qui nous rappelle combien nos ancêtres ont pu souffrir, sacrifier leur vie pour que nous puissions vivre en paix.



Lecture de Pascale Rousseau

REPAS DANSANT

Pour remplacer le repas champêtre des années précédentes, une Paëlla géante a été organisée le samedi 25 mai en soirée. Préparée par « Madame est servie » de Louhans, elle a attiré 90 participants. Soirée animée par le DJ Marc et complétée d'un tombola dont le premier lot était un panier garni offert par Carrefour Market.



La paella presque prête

RANDONNÉE DU PATRIMOINE

Trois circuits de 7, 12 et 17 km constituaient la balade de cette matinée du 02 juin avec un ravitaillement. Mais après un mois de mai bien pluvieux, c'est 17 courageux randonneurs qui se sont lancés, sous une pluie battante, pour découvrir les petites routes et sentiers balisés assez détrempés quoique modifiés au dernier moment. Ce ne fut donc pas le succès escompté. Espérons que le temps sera plus clément lors de l'édition 2025 qui aura lieu le dimanche 15 juin.



Des courageux en chemin

FÊTE DES VOISINS

Les voisins du lotissement « La Velle du Bois » se sont réunis le 28 juillet profitant d'un temps doux et ensoleillé. Tandis que les uns s'occupaient de l'installation, les maestros du barbecue étaient à l'œuvre.

Cet après-midi de partage, très attendu comme chaque année, a permis d'accueillir les nouveaux voisins Christelle et Guillaume.

Tous étaient ravis de cette journée qui s'est terminée sous les étoiles et se sont donnés rendez-vous pour 2025.



VENTE DE BRIOCHES

Le 15 août, la vente de brioches se déroule sur le parvis de l'église avant et après l'office qui a lieu ce jour-là à Montcoy.

Pour les habitants de la commune, des flyers sont distribués auparavant dans les boîtes aux lettres avec la possibilité de commandes et livraison à domicile par les bénévoles de l'association.

Au total, 100 brioches ont été vendues cette année. Cette action sera renouvelée le 15 août prochain.

FÊTE DE LA BIÈRE & MARCHÉ ARTISANAL

Initialement prévus le 06 juillet, ils ont été annulés en raison des avis d'orages violents annoncés sur notre région.

Reprogrammés le 24 août, ils ont bien lieu mais le temps n'était pas clément non plus ; des vents forts soufflants dès le matin ont contraints les organisateurs à utiliser la salle polyvalente pour l'installation des quelques artisans n'ayant pas renoncé à venir et à accoler le barnum de la buvette à la salle pour plus de sécurité. En soirée, un gros orage s'est déchaîné sur la manifestation.

REPAS DU PATRIMOINE

C'était de nouveau « Couscous Royal »le dimanche 22 septembre à la salle polyvalente.

Précédé par un kir offert, suivi d'une salade bressane préparée par les bénévoles, le couscous était cuisiné cette année par « Le Petit Rubey » boucher-traiteur à Ciel. Suivi d'une assiette de fromages, il s'est terminé par une généreuse coupe glacée et des petits fours maison dans une ambiance chaleureuse et agréable.

Seulement 26 repas ont été servis en salle mais 20 parts de couscous ont été emportées.

Le repas du patrimoine est reconduit le 14 septembre prochain.



Le discours de la présidente

▼ REPAS COCHON

Organisé par le Comité des Fêtes, il s'est déroulé le dimanche 6 octobre dernier. Préparé par le boucher traiteur Franck Bouillier, ce copieux repas a régalé 78 convives. Une loterie avec enveloppes à 2 € a complété cette journée.



▼ RENCONTRES AUTOUR D'UN CAFÉ

Cette année encore, 4 rencontres autour d'1 café ont eu lieu dans l'ancienne école.

Ces après-midi ont permis aux habitants de tous âges d'échanger sur tout et rien, de prendre des nouvelles des uns et des autres et bien plus encore...

Lors de la dernière rencontre, le 16 octobre, nous avons eu le plaisir de recevoir Mme Marie-Madeleine Gendre , bénévole à la bibliothèque de Saint Martin en Bresse. Elle a expliqué -avec passion- comment fonctionnaient le travail des bénévoles, le renouvellement des livres et des jeux, les adhésions et a invité les personnes qui le souhaitent à venir à la bibliothèque.



Présentation de la bibliothèque

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

22 personnes se sont retrouvées devant le monument le 11 novembre à 11h pour rendre hommage aux enfants de la commune, morts pendant la guerre 14-18.

Selon le protocole habituel, la minute de silence, le dépôt de gerbes, l'appel des morts, la lecture du message du Ministre des Armées et de son secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la mémoire, puis celui de l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC) ont constitué la cérémonie.

Voici plusieurs paragraphes du message de l'UFAC lu par Lucette Mathey lors de cette cérémonie :

« aujourd'hui, nous commémorons, dans toutes les villes et les villages de France, la signature à Rethondes, il y a 106 ans, de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.

...

Pourtant, malgré le traité de paix signé un an plus tard à Versailles, cette guerre qualifiée de grande alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut être grand, ne fut pas la dernière comme tous l'avaient espéré.

C'est la raison pour laquelle, l'Union française des anciens combattants et des victimes de guerre (UFAC) appuie son action sur un motif fondamental qui est d'opposer à tout règlement de conflit par la guerre mais de l'obtenir par la négociation. Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix en particulier en direction des jeunes générations qu'elle invite à devenir des citoyens d'un monde sans haine ni guerre. »



JANVIER				
07/01	Assemblée générale 20h	Comité des Fêtes		
24/01	Vœux de la municipalité 19h	Salle Polyvalente		
FÉVRIER				
05/02	Rencontre autour d'un café 14h	Salle de réunion		
15/02	Repas choucroute	Comité des Fêtes		
MARS				
22/03	Journée citoyenne	La municipalité		
AVRIL				
05/04	Commémoration du 4 Avril 1944 à 16h	La municipalité		
13/04	Chasse aux oeufs	Association du Patrimoine		
16/04	Rencontre autour d'un café 14h	Salle de réunion		
MAI				
24/05	Repas dansant	Comité des Fêtes		
JUIN				
15/06	Randonnée	Association du Patrimoine		
25/06	Rencontre autour d'un café 14h	Salle de réunion		
27/06	Assemblée générale 19h	Association du Patrimoine		
JUILLET				
5/07	Fête de la bière	L'Espérance		
	AOÛT			
	AOÛT			

SEPTEMBRE			
12/09	Moment de rentrée enfants 19h	CCAS	
14/09	Repas du Patrimoine	Association du Patrimoine	
OCTOBRE			
5/10	Repas cochon	Comité des Fêtes	
15/10	Rencontre autour d'un café 14h	Salle de réunion	
NOVEMBRE			
11/11	Commémoration Armistice 11 Novembre 1918 à 11h		
DÉCEMBRE			
7/12	Apéritif de Noël	Association du Patrimoine	
13/12	Distribution des colis	CCAS	

